



Le Procureur Spécial

DECLARATION DE PRESSE

Mesdames et messieurs,

Le 05 août 2019, la République du Bénin a conclu avec la société West African Oil Pipeline (Bénin) Company S.A. (WAPCO), un accord relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline. Cet accord qui vient à la suite de diverses conventions passées avec la République du Niger définit les conditions de construction et d'exploitation du pipeline devant permettre l'acheminement vers les marchés internationaux du pétrole brut du Niger par les côtes béninoises.

L'article 29.6 de l'accord prévoit que l'État béninois autorise les autorités publiques nigériennes à accéder au compteur du terminal sis dans le terminal de la société WAPCO Bénin.

Le 03 juin 2024, le Ministre de l'Énergie de l'Eau et des Mines de la République du Bénin, a confirmé à l'Administrateur Général de WAPCO Bénin, l'engagement de la partie béninoise à respecter les accords conclus mais a clairement indiqué que pour des raisons de sécurité, elle procéderait de manière encore plus avisée à la vérification de l'identité des personnes devant accéder au site.

Dans la soirée du mercredi 05 juin 2024, des informations de sources dignes de foi qui me sont parvenues ont fait état de ce que des personnes se sont frauduleusement introduites sur le site de la station terminale de WAPCO BENIN à Sèmè- Kpodji.

Des investigations menées sur place, il ressort ce qui suit :

Cinq ressortissants nigériens se sont introduits sur le site sans décliner leur identité. Au lieu d'emprunter l'entrée principale et de s'enregistrer à la guérite, ces personnes ont préféré utiliser une

entrée dérobée située à l'arrière du site. Dans cette manœuvre, elles ont bénéficié de la complicité de l'Administrateur Général de WAPCO BENIN qui a pourtant reçu deux jours plus tôt la lettre du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines à travers laquelle l'État béninois a exprimé de vives préoccupations sécuritaires.

Pour justifier cette entrée frauduleuse sur le site, les intéressés ont indiqué être tous des employés de WAPCO Niger dont ils arborent les badges et précisé, qu'en cette qualité, ils n'avaient pas l'obligation de s'enregistrer à la guérite. Une telle justification est inopérante en raison de la sensibilité du site.

A l'étape actuelle, l'enquête a formellement établi qu'au moins deux parmi ces personnes sont des agents nigériens au service du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). Il se sont fait confectionner pour la circonstance de faux badges d'employés de WAPCO Niger.

Les investigations se poursuivent pour déterminer les motivations réelles des mis en cause dans un contexte où des informations récurrentes font état de la planification d'actes d'atteinte à la sûreté de l'État du Bénin.

Je ne manquerai pas, s'il y a lieu, de vous apporter de plus amples informations sur l'évolution de cette enquête.

Je vous remercie

Fait au Parquet Spécial, le 6 juin 2024

Le Procureur Spécial,

Elonm Mario METONOU